



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

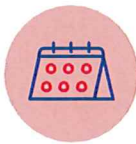


FINANCES PUBLIQUES



Perte, fraude... Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

**Payez autrement vos factures
de cantine, crèche, eau, hôpital...**



Le prélèvement automatique

Renseignez-vous auprès
de votre collectivité



Le paiement en ligne PayFiP

Avec le prélèvement unique,
le virement simplifié ou la carte
bancaire sur PayFiP.gouv.fr



Le paiement de proximité

Chez les buralistes et partenaires agréés
en espèces jusqu'à 300 € ou
par carte bancaire

Retrouvez plus
d'information sur
impots.gouv.fr



mon espace
Finances publiques
impots.gouv.fr



0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

**France
services**

COMMENT PAYER VOS FACTURES

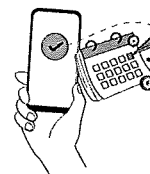
Mairie de FRANOIS

Opter pour les moyens de paiement recommandés, c'est gagner du temps et faciliter le traitement de votre règlement 📱

➡ Le **prélèvement automatique** : pratique et sans risque d'oubli

Il suffit de télécharger le mandat de prélèvement

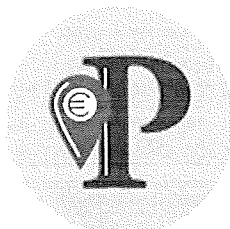
depuis le site www.franois.fr, le renseigner et le retourner à la mairie de Franois



➡ Le **paiement en ligne** : rapide et sécurisé depuis le **portail PayFip** www.payfip.gouv.fr



➡ Le **paiement de proximité** : chez les **buralistes** et partenaires agréés, en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire



À EVITER : les chèques et les titres interbancaires de paiement (TIP SEPA)

- ➡ Risque de perte ou de destruction (transport et traitement)
- ➡ Risques de fraudes et escroqueries
- ➡ Traitement généralement plus long, date de débit incertaine

Le chèque et le titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)



À éviter :

→ Risque de perte, de destruction, de fraudes et d'escroqueries.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune xxxxxx de à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de xxxxxx.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : Commune de xxxxxx
Adresse : Mairie
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de xxxxxx. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de xxxxxx.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.